! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Stichfrei Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Tasse de lait, additionnée d'huiles pour la peau et d'une protection solaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
F.W.Klever
Hauptstraße 20, D-84168 Aham
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10, Fax + 49 (0) 8744 96 99 9

E-Mail info@ballistol.de
Internet www.ballistol.de

Service des renseignements
Qualitätssicherung
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30
E-mail (personne compétente):
info@ballistol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence
Dr.Zettler (Werktags von 8.00 Uhr bis 16.00 Uhr) oder
Giftnotrufzentrale 022819240
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 1	**H222, H229**	
Aquatic Chronic 3	**H412**	

Consignes en cas de risques physiques

H222	**Aérosol extrêmement inflammable.**
H229	**Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	**Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02

Mot signal
Danger

Consignes en cas de risques physiques

H222	**Aérosol extrêmement inflammable.**
H229	**Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	**Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Consignes de sécurité

Généralités

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction

P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser d'eau pour l'extinction.

Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans
P501	Éliminer le contenu / récipient dans recyclage

2.3. Autres dangers
Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
74-98-6	200-827-9	Propan	< 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	butane	< 20	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
		Parfüm	< 2	Aquatic Chronic 3

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion
En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Les symptômes suivants peuvent apparaître:
Les symptômes suivants peuvent apparaître après inhalation, en quantités importantes, de vapeurs de solvants :
toux
céphalées
engourdissement

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection
Eviter d'inspirer les aerosoles.
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Protéger de la radiation solaire et de températures á 50°C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger de la chaleur.

Classe de stockage (RFA) 2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire
Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire
Concerne les propane en général: en cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant
Utiliser un filtre de type AX. Colour d'identification marron conforme EN 371

Protection des mains
Stichfrei Dermatologo con era "molto buono", in modo che nessun protezione delle mani necessaria.

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
vêtement de protection

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
Aérosol	incolore, limpide	fruitée

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 7,5	20 °C			neutre.
point d'ébullition	78,2 °C		1013 hPa		
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	ca. 12 °C			DIN 51755	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	3,5 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	15 Vol-%				
Pression de vapeur	ca. 60 hPa	20 °C			
Densité relative	ca. 0,916 g/cm3	20 °C	1013 hPa	Pycnomètre	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	ca. 10 mm2/s	20 °C			Données concernant la phase liquide

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50°C.
Conserver à l'ecart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 10000 mg/kg	rat		
CL50 aiguë par inhalation	> 1800 mg/l (4 h)	Rats (femelles)	OCDE 403	Údaje o hlavnej zložke
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Légèrement irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			Expériences issues de la pratique

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 100 mg/l (24 h)	Oncorhynchus mykiss	EPA	Sulla base dei dati effettivi risultato della prova o un prodotto equivalente
Daphnie	CE 50 > 100 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE	
Algues	CE 50 > 100 g/m3 (72 h)	Scenedesmus quadricauda		

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégrabilité				Bonne dégradabilité.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
La dégradabilité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
13 08 99*	déchets non spécifiés ailleurs

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Botte: retour par le DSD (Dual System Allemagne).

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Druckgaspackung	Aerosol	Aerosols flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1
14.4. Groupe d'emballage	2	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
code de restriction en tunnel D
Code de classification 5F

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.7

H220 Gaz extrêmement inflammable.